

DECISION N°DC 05 / 23

Attribution de la procédure 22.019-1 relative aux travaux de mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l'UVE de Villejust **Lot 1 : Réalisation des exutoires de désenfumage au niveau du bâtiment fosse et du quai de déchargement de l'UVE de Villejust**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 13 octobre 2022, paru sur le Parisien.fr, annonce 891306 le 13 octobre 2022 et sur le profil acheteur du SIOM <https://siom-vallee-chevreuse.e-marchespublics.com>, le 13 octobre 2022, annonce n°891306,

Vu l'offre remise par la société KAEFER WANNER, sise rue de l'industrie, 76530 GRAND COURONNE,

Considérant la nécessité pour le SIOM d'effectuer des travaux pour la réalisation des exutoires de désenfumage au niveau du bâtiment fosse et du quai de déchargement de l'UVE de Villejust,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'acte d'engagement relatif à la réalisation des exutoires de désenfumage au niveau du bâtiment fosse et du quai de déchargement de l'UVE de Villejust, avec la société KAEFER WANNER, rue de l'industrie, 76530 GRAND COURONNE,

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande publique, l'offre retenue est l'offre économiquement la plus avantageuse. L'offre est appréciée en fonction des critères suivants :

Le critère prix des prestations a été apprécié de la façon suivante :

| Critère 1 - Prix des prestations de l'offre au regard : | Pondération |
|---|--------------------|
| Montant global des prestations précisées dans l'acte d'engagement | 60% |

La note maximale sera affectée à l'offre la moins-disante en fonction de la pondération.

La valeur technique des prestations a été appréciée de la façon suivante :

| Critère 2 - Valeur technique de l'offre au regard : | Pondération |
|---|-------------|
| Qualité technique de l'offre au regard : <ul style="list-style-type: none"> • Descriptif technique présentant : <ul style="list-style-type: none"> • La conception générale des solutions proposées, • Les types et marques des matériaux, • Descriptif des prestations d'études, travaux, essais et formation : <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie détaillée d'intervention et qualité, • Gestion de la coactivité avec l'exploitation, • Moyens humains et techniques, • Les performances indiquées à l'article 7 de l'acte engagement | 30% |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les délais d'intervention, le phasage, l'organisation et les moyens destinés à garantir ces résultats. | 8% |
| Performances en matière de protection de l'environnement, Sur la base des réponses des candidats mettant en évidence leurs démarches en matière de protection de l'environnement dans le cadre des prestations objet du marché (bilan prévisionnels en utilités : électricité, air comprimé, gaz étalon,...) | 2 % |

Deux offres ont été reçues. Après analyse des offres, le classement des offres est donc le suivant :

| N° de classement des offres | N° d'ordre au registre des dépôts | Nom du candidat |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| 1 | 2 | KAEFER WANNER |
| 2 | 1 | BSRE |

En conséquence, le marché est attribué à la société KAEFER WANNER, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le présent marché est un marché à montant forfaitaire.

Le montant forfaitaire pour la réalisation de l'ensemble des travaux s'élève à 207 332 € HT, soit 248 798 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est prévu pour une durée allant de la notification jusqu'à la réception des travaux et la levée des réserves.

Les délais d'exécution débutent à compter de la notification de l'ordre de service.

Le titulaire s'engage à tenir les délais de 25 jours ouvrés pour les études d'exécution et de 35 jours ouvrés pour la réalisation des travaux.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public et Privé - Section Investissement, Chapitre 011.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le
24 FEV. 2023

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **27 FEV. 2023**
Affichée le : **27 FEV. 2023**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

| | |
|--|--|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC05_2023 |
| Date de la décision: | 2023-02-27 00:00:00+01 |
| Objet: | Attribution de la procédure 22.019-1 relative aux travaux de mise en conformité réglementaire du système de détection et de protection incendie de l?UVE de Villejust Lot 1 : Réalisation des exutoires de désenfumage au niveau du bâtiment fosse et du quai de déchargement de l?UVE de Villejust |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20230227-DC05_2023-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 091-200062321-20230227-DC05_2023-AU-1-1_0.xml | text/xml | 1115 |
| <i>nom original:</i> | | |
| dc 05.pdf | application/pdf | 200037 |
| <i>nom de métier:</i> | | |
| 99_AU-091-200062321-20230227-DC05_2023-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 200037 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 27 février 2023 à 10h48min36s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 27 février 2023 à 10h50min08s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis | 27 février 2023 à 10h50min22s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 27 février 2023 à 10h56min15s | Recu par le MIAT le 2023-02-27 |

